

**Conseil Economique et Social Régional  
Nord-Pas de Calais  
Bureau du mardi 6 octobre**

**Avis  
sur « la décision modification n° 2  
au Budget Primitif 2009 de la région Nord – Pas de Calais »**

*adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions*

Le Conseil Economique et Social prend acte de ce que la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2009 comporte :

- l'inscription en recettes supplémentaires d'investissement d'une somme de 38,4 millions d'euros, dont 33,4 millions d'euros pour le remboursement anticipé, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de la Taxe à la Valeur Ajoutée acquittée par la Région au titre de l'année 2008,
- l'inscription au titre des recettes supplémentaires de fonctionnement de dotations du Fonds Social Européen pour un montant de 3,6 millions d'euros et de la participation 2009 de la première entreprise contribuant au mécénat du Louvre-Lens pour 500 000 euros ,
- une prise en compte du rythme d'exécution des politiques qui se traduit au final par un total d'inscriptions nouvelles de crédits de paiement d'un montant de 17,2 millions d'euros des dépenses d'investissement et d'un montant de 8 millions d'euros en dépenses de fonctionnement,
- un ajustement du capital de la dette et des frais financiers qui se traduit par une réduction des crédits de paiement pour la charge de la dette en 2009 de 6,7 millions d'euros,
- une réduction de la capacité d'emprunt en 2009 pour un montant de 17,7 millions d'euros,
- des mouvements d'ordre pour les opérations patrimoniales de l'institution.

En conclusion, le Conseil Economique et Social constate que la présente Décision Modificative s'inscrit dans les grandes orientations du Budget Primitif.

**Le Conseil Economique et Social Régional  
du Nord-Pas de Calais**

Analyser le présent, lancer des débats,  
faire émerger des idées, pour éclairer l'avenir.

